

La différence ne va certainement pas à ceux qui travaillent au développement du pays. Je crois que le ministre des Finances et tous les Canadiens conscients de leurs responsabilités devraient s'efforcer de comprendre les difficultés qui surgissent de ce système à l'envers et trouver une solution pratique.

● (9.30 p.m.)

Nous, les créditistes, faisons nos suggestions. Si le gouvernement ou un certain nombre de députés ne semblent pas être d'accord avec nos suggestions, au moins qu'ils trouvent des moyens raisonnablement bons pour tâcher de mettre de l'ordre dans le désordre actuel.

M. Isabelle: J'aurais une question à poser au député, après son éloquent discours. Il vient justement de prononcer un discours extraordinaire. Comment se fait-il qu'après toutes vos déclarations en 1965 la revue *Times* vous appelait *The funny money boys*?

M. Dionne: Je réponds à l'honorable député qui vient de me poser cette question. Je lui dirai, moi, que je n'ai pas besoin de la revue *Times* «money» ci, «money» ça, pour établir que je me sers du bon sens, de la logique même. Il y a des produits tant qu'il faut, en masse, et il n'y a pas de moyens pour les distribuer.

Les politiciens, et celui qui vient de m'adresser la parole, admettent qu'il y a beaucoup de produits, de toutes sortes, que cette production-là pourrait être augmentée, et ils ne sont même pas assez intelligents pour trouver un moyen de les distribuer. C'est malheureux, mais ce sont des constatations que l'on fait.

M. Latulippe: Je pose la question de priviège. Pour répondre à l'honorable député qui a lu dans le *Times* qu'on parlait de monnaie de singe, je lui dirai qu'il est pas mal singe pour répéter la même chose. Je lui dirai qu'il n'a jamais connu ce que c'était qu'un système monétaire, qu'il vit dans un système de singe, dans un système de fous, et il est l'un des plus remarquables...

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre! Ce n'était pas une question de priviège. L'honorable député de Chapleau.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement sur le bill C-190. Je voudrais plutôt poser une question à l'honorable ministre des Finances et Receveur général.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur tout ce qui a été dit. Mes collègues du Ralliement créditiste ont disserté sur les réformes monétaires que nous préconisons. Le député de Lapointe (M. Grégoire), également, a soumis

[M. Dionne.]

au ministre et au comité les principes du Crédit social et depuis une journée ou deux, nous nous sommes évertués à faire comprendre au ministre au comité et au public canadien les vices du système monétaire actuel et les solutions que nous préconisons.

La question que je vais poser au ministre, le renseignement que je veux avoir de lui ce soir, a été inspirée par le Livre bleu que l'honorable ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor (M. Benson) a déposé dernièrement. Je vois dans ce Livre bleu que la charge de la dette publique nous coûtera pour l'année 1967-1968 la somme de \$1,275,906,400. Alors, cela est la charge de la dette, ce qui nous coûtera au cours de l'année 1967-1968.

Ce montant-là, nous devons le payer, parce que nous avons une dette qui dépasse 19 milliards de dollars au Canada, selon les comptes publics du 31 mars 1966, rapport abrégé. Alors, il nous en coûte un milliard, deux cents quelques millions en intérêt sur cette dette-là.

Alors, monsieur le président, pour étaler ma question, pour mieux la faire comprendre, je me servirai d'une déclaration qui a été faite au comité de la banque et du commerce, en 1954, par l'honorable procureur général de l'Alberta, l'honorable Lucien Maynard. On trouve cette déclaration, ou cette partie de déclaration, à la page 338 des rapports de ce comité de la banque et du commerce de 1954.

Je cite:

Vices du régime bancaire

...Après la revue à grands traits que nous venons de faire de l'évolution des principes bancaires et de l'histoire de la banque au Canada,...

On voit, monsieur le président, que ce n'est pas la première fois que l'étude du système bancaire a été faite. A chaque décennie, la loi sur la Banque du Canada est soumise à la Chambre; on l'étudie, des gens présentent des mémoires aux membres du comité, composé de députés. On étudie la loi, mais on remarque qu'il n'y a pas grand-chose de fait.

Alors, je continue la citation.

...il nous est maintenant possible de tirer quelques conclusions précises. L'une d'elles dont je traiterai fait toucher du doigt, ce me semble, le principal vice ou point faible du régime bancaire canadien. Je ne veux pas donner à entendre que ce vice se trouve seulement dans notre régime bancaire. Il fait partie intégrante des principes et des opérations bancaires dans tous les pays du monde, y compris les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, etc. Je me confinerai cependant à la situation canadienne, parce que le Comité est chargé d'étudier la législation bancaire canadienne et sa répercussion sur l'économie du pays.

Le principal désavantage ou point faible du régime bancaire canadien consiste en ce qu'il a pour conséquence d'accumuler sur les épaules du citoyen canadien un fardeau sans cesse croissant de dettes qui ne pourront jamais être acquittées.